

INFOS CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN MARS / AVRIL 2022 • N°96

Création du Davy Crockett Camp

Pages 22 à 23

DOSSIER

RÉTROSPECTIVE 18 ans de travail au service des chasseurs

Pages 4 à 16

SIA RÂTELIER NUMÉRIQUE Comment ça marche ?

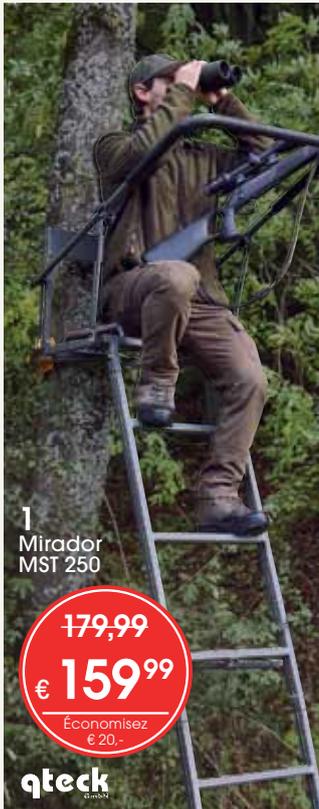
Page 16



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN



FRANKONIA



1
Mirador
MST 250

179,99
€ **159,99**
Économisez
€ 20,-

qteck
GARDON

2
Pack carabine Savage Stevens 300 avec lunette
Simmons 4x32
€ 399,-

 **Savage Arms**
Catégorie c



1 **QTECK Mirador MST 250**
En acier robuste. Avec courroie pour
une fixation sûre à l'arbre. Hauteur
monté : env. 2,50 m, dimensions pour
le transport : 130x60x16 cm, Poids:
env. 13 kg. Article encombrant; prévoir
des frais de port en supplément. Pour
plus d'informations, nous contacter
No. 166910 ~~179,99~~ **159,99 €**

2 **SAVAGE ARMS Pack carabine
Savage Stevens 300 avec lunette
Simmons 4x32**
Catégorie C. Idéal pour le tir de loisir.
Il est composé d'une carabine Savage
22lr. modèle Stevens 300 avec modé-
rateur de son SONIC S et d'une lunette
Simmons 4x32 8-Point avec montage
à collier Leupold.
No. 672140 **399,- €**

3
Jumelles MeoPro HD 8x56
~~€ 609,-~~
€ 599,-





3 **MEOPTA Jumelles MeoPro HD 8x56**
Elle dispose objectifs HD au fluorure.
Le traitement MeoBright augmente la
netteté, dans des conditions d'obser-
vation difficiles. Le corps de ces jum-
elles est fabriqué en magnésium, très
léger ultra résistant aux chocs. Le rem-
plissage la rend étanche. L'adaptateur
optionnel Meopta Meopix, permet
de traiter vos images sur iPhone ou
smartphone Samsung.
No. 186350 ~~609,-~~ **599,- €**

VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Tél 03 89 83 25 50
mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Tél 03 90 20 34 50

frankonia.fr



■ L'équipe de l'armurerie s'agrandit ■



ARMURERIE BUFFENOIR

36 Impasse de la Gare ■ 67640 LIPSHEIM
+33 (0) 3 88 68 16 96 ■ info@armurerie-buffenoir.fr



Alexandre Derrez
Directeur



Alexandra Dick
Rédactrice en Chef IC 67
03 88 79 83 81



Valérie Villard
Assistante de Direction
03 88 79 83 80



Camille Ferrer
Comptable



Amandine Abi Kanaan
Secrétaire administrative
03 88 79 12 77



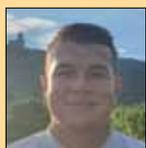
Nicolas Braconnier
Technicien chef - 06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien - 06 86 80 24 85



Emmanuel Schnitzler
Technicien - 06 80 74 70 39



Valentin Gewinner
Technicien

Le mot du Président

La gestion d'une fédération ne peut pas être l'œuvre d'un seul homme. C'est un travail d'équipe et sans l'investissement des membres du CA et la collaboration fructueuse et efficace de son personnel administratif et technique, rien ne serait possible. Je souhaite les remercier.

- Béatrice Roecker qui a dirigé le service administratif de main de maître de 2004 à 2016,
- Hugui Boquel qui lui a succédé jusqu'en 2019,
- Alexandra Dick, rédactrice en chef d'Infos'Chasse 67 et dont nous retiendrons aussi qu'elle a surtout géré la formation de milliers de chasseurs.
- Fabienne Musser et Camille Ferrer qui lui a succédé, et qui ont mené la comptabilité avec art et précision,
- Valérie Villard notre assistante de direction qui gère à la perfection les relations avec l'Administration,
- Amandine qui, avec sourire et bienveillance, est responsable de l'accueil des chasseurs,
- Patrick Jung, la mémoire de la FDC et responsable du service technique jusqu'en 2019,
- Jonathan Fischbach, animateur et vulgarisateur auprès des jeunes,
- Nicolas Braconnier le chef du service technique, véritable «M. écologie appliquée»,
- Romain Weinum le «M. formation des jeunes»,
- Emmanuel Schnitzler le spécialiste agrainage pois et Valentin Gewinner notre cartographe.



Je n'oublie pas bien sûr Alexandre Derrez notre directeur, grand spécialiste (entre autres) de l'écocontribution. Nos Opérateurs et Moniteurs de tir qui ont fait briller le Cyné'Tir de tous ses feux : Jean-Georges Hepp, Jean-Michel Mathias, Jean-Paul Debes, Philippe Schneider, Christian Wolff, Pierre Kuttler, sans oublier Jean-Claude Karcher et le ball-trap.

Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui ont animé et fait vivre IC67, le pétillant Philippe Jaeger, cofondateur et Maître d'ouvrage à sa création et Dominique Biache qui lui a succédé. Je remercie également les autres collaborateurs, notamment Philippe Jehin, notre historien qui nous rappelle l'histoire de la chasse avec intérêt et piment, Mathias Wagner, notre photographe baroudeur, notre comité de relecture, Dominique, Jean, Jacques, Philippe, Hubert... pour leur investissement et leur regard, Denis Willinger pour l'excellente conception artistique d'IC 67, l'imprimerie Parmentier et Catherine et ses collègues en charge de la diffusion.

Un grand merci aussi à tous nos annonceurs, qui grâce à leur contribution, en permettent la gratuité.

*Et enfin, **merci** à tous nos chasseurs de Wissembourg à Marckolsheim, en passant par Saverne, Sarre Union ou Obernai, qui ont validé quasi unanimement nos grandes actions aux assemblées générales. **Merci** à vous tous sans qui nous n'aurions pas pu réaliser nos grandes et petites actions. **Merci, Merci noch!** Vous avez tous été formidables!*

Gérard Lang, Président de la FDC 67

SOMMAIRE	Les actions de la FDC de 2004 à 2022	4-16	Vie des associations	22-23
	Le râtelier numérique	16	Communiqué FNC	24
	Histoire	18-19	Compte-rendu du CA	24
	L'écocontribution	20-21	Programme des formations	25
			Petites annonces	26



Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Directeur de la publication : Gérard Lang • Rédactrice en chef : Alexandra Dick – Tél. 03 88 79 83 81
Courriel : alexandra.bd@fdc67 • Crédits photos : Mathias Wagner, FNC, DR. Conception graphique : Denis Willinger • Diffusion : 6 300 exemplaires • Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2022

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement six fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

ACTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SON PRÉSIDENT GÉRARD LANG

60

ET PLUS...

actions remarquables menées par la FDC 67 de 2004 à 2022

Soit plus de 3 actions remarquables par an

Petits défis et grandes actions

Qu'il s'agisse de sécurité des chasseurs ou non-chasseurs, de valorisation de la venaison ou encore d'évolution – nécessaire – de la réglementation, le conseil d'administration et le président de la FDC 67 se sont démenés avec une énergie sans cesse renouvelée pour hisser au plus haut la chasse, tant au niveau local ou national, qu'à l'international. Retour en images sur 18 années de travail acharné en faveur de la chasse bas-rhinoise.



VIE DE LA FÉDÉRATION

1

De 2004 à 2019, le président, par souci d'économies et par passion des choses de la chasse fait aussi fonction de directeur de la FDC.

2

En 2004, l'attente principale des chasseurs était de recevoir plus de communication. Les chasseurs étaient enfin heureux de pouvoir donner leur avis (3 consultations des chasseurs pendant cette période).

Et en 2005, tous les chasseurs du département ont reçu une invitation individuelle à l'AG au lieu d'une simple publication dans les annonces légales d'un journal local. C'est le début de la démocratie participative à la FDC.

3

Suite à la fermeture de la carrière de Singrist, la FDC achète en 2008 pour 400 000 € **la forêt privée du Herrenwald** (77 ha).

Cette forêt écologique – sans tronçonneuse pendant 30 ans – n’a rien à envier à la forêt domaniale limitrophe selon la Direction de la DRAAF Grand Est (1977). Elle sera mise à disposition des jeunes chasseurs pour leur formation.

5

Le 20 mars 2009 est inauguré le premier Cyné’Tir de France.

Le Cyné’Tir connaît un rayonnement national et même international : les représentants d’une vingtaine de fédérations de chasseurs départementales viennent le visiter, des hauts dignitaires belges s’y entraînent, des marques allemandes telles que Mauser, Sauer ou Blaser le sponsorisent.



6

Régulièrement invitées, des délégations allemandes des Länders viennent voir nos expositions de trophées. En 2013 d’ailleurs, avec ces mêmes voisins, les chasseurs bas-rhinois organisent une exposition internationale de trophées de cerfs. Le plan de chasse biologique bas-rhinois est mis à l’honneur.

4



Le 13 février 2009, la FDC acquiert pour 375 000 € la Maison Forestière Sandgrube à Geudertheim. Elle deviendra après travaux **«La Maison de la Chasse et de la Nature»**



Elle sera inaugurée le 7 octobre 2011

7

En 2010, la Ville de Strasbourg est obligée de mettre en location la forêt du Neuhoef et de la Robertsau. 270 000 € de dédommagement ont été versés à la FDC par la Ville de Strasbourg.

8

2014 verra aboutir enfin l’affaire judiciaire Stenger. M. Stenger est opposé à la FDC 67 pour abandon du bail emphytéotique du terrain d’Oberschaeffolsheim (site initialement prévu pour la construction du nouveau siège). Aucune charge n’est retenue pour la FDC 67.



9

En 2016, l'assemblée générale valide à 99,27 % des voix la construction d'un ball-trap au Herrenwald

10

En 2021, la FDC s'agrandit de 1,5 ha de terrain. Une occasion qui ne reviendra plus jamais ! Grâce à un jeu compliqué d'échanges, d'achat, de plusieurs « rééchanges » de parcelles de terrain à La Petite Pierre, Geuderthém et Hoerd, nous avons pu profiter du remembrement de Geuderthém- Hoerd lié à l'autoroute de contournement, pour déplacer ces parcelles nouvellement échangées. 1,5 ha qui seront attenants à notre propriété de l'Espace Chasse et que la FDC 67 pourra utiliser à sa guise

RÉGLEMENTATION

11

En 2006 sort le tout premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Institué par la loi, ce premier schéma est paru avec la collaboration de Bruno Cinotti, alors Directeur de la DDT. Son élaboration a nécessité 1 000 heures de travail et 48 réunions de concertation entre toutes les parties prenantes (GGC, SLC, partenaires du Schéma, etc.). Certes imparfait, le SDGC est un compromis entre exigences biologiques, impératifs économiques, traditions locales et exigences des autres partenaires du SDGC.

12

En 2010, la Fédération Nationale ne veut plus rétrocéder, comme il était de coutume, le produit de la vente du timbre Grand Gibier aux 3 FIDS. Pierre et Gérard Lang interviennent à l'AG de la FNC. Un compromis est trouvé dans l'urgence, la FNC rétrocèdera donc le timbre Grand Gibier aux FDIDS en en gardant toutefois une petite partie pour frais de transmission (récupération d'environ 45 000 € pour le FIDS du Bas-Rhin).

13

En 2015 le nouveau cahier des charges des chasses communales introduit la possibilité de sortie de bail pour le locataire en cas de dégâts élevés ou récurrents (avec fin d'engagement).

SÉCURITÉ - VEILLE SCIENTIFIQUE

14

En 2016, notre veille scientifique a permis de rejeter les publications proposées par nos détracteurs dans le livre blanc de l'ONF pour accuser le cerf et le chevreuil d'être les grands coupables dans la transmission de la maladie de Lyme. Nous avons pu démontrer que les travaux de la publication n'étaient pas, vu les conditions de l'expérience, extrapolables chez nous, et ne concernaient pas la même espèce de tiques. Le but inavoué était de supprimer les herbivores, en contradiction avec le législateur qui recherche un équilibre sylvo-cynégétique garantissant une faune riche et variée.

15

En 2018, notre veille scientifique a permis de rejeter les publications proposées par nos détracteurs et ainsi éviter les supercheries des publications sur les oiseaux nicheurs aux sols pour condamner l'agraillage à poste fixe, ou l'utilisation de publications non extrapolables chez nous sur les tiques pour mieux accuser le cerf et le chevreuil. Notre but : arriver à un équilibre sylvo-cynégétique garantissant une faune riche et variée.



16

Pour la sécurité de tous, la FDC 67 impose le panneau « Chasse en cours » de type AK 14

17

En 2007, la FDC organisera un marathon sécurité dans tous les GGC du Bas-Rhin. Sécurité à la chasse, organisée par Patrick Jung et Gérard Lang et Sécurité Alimentaire avec Mme le Docteur Nathalie Masse-Provin.



18



En 2007 toujours et c'est une première en France, un arrêté préfectoral impose les vestes rouges pour la sécurité des chasseurs et des non chasseurs. Cette décision fait suite à un article scientifique qui indique que le gibier ne voit pas dans le spectre du rouge. L'utilisation de vestes ou gilets rouge / orangé fluo s'est depuis répandue au niveau national ! Gérard Larher s'exclamera : « Vous avez habillé la France en rouge ».

19

La même année, les présidents de GGC découvrent les installations du Schiesskino en Allemagne. Tous sont favorables à une installation similaire à Geudertheim.

20

En matière de sécurité sanitaire, nous avons obtenu du ministère une indemnité de 100 € pour toute laie de + de 50kg et 60 € pour tout sanglier de moins de 50 kg dans le but de réduire la PPC.

21

En 2008, la FDC organise le ramassage des kits «trichines». Sachant que le chasseur est un producteur primaire responsable des produits qu'il met sur le marché, nous avons organisé le ramassage des langues et la recherche des larves de trichines (1^{ère} nationale avec plus de 150 000 analyses de trichine dans le Bas-Rhin).

22

En 2009, un exercice de simulation d'accident avec les pompiers est organisé par la Commission Sécurité de la FDC 67 (Aliette Schaeffer, Jean-Luc Ries, Hubert Derigny). Là encore c'est une première nationale.

23

Le CA analyse la radioactivité de quelque 300 sangliers avec des compteurs Geiger-Muller. Non, le sanglier bas-rhinois n'est pas radioactif et peut être consommé, contrairement aux sangliers allemands qui sont radioactifs dans certains Länder. La télé Belge a suivi l'évènement.

24

Interrogés en 2012, 83% des chasseurs sont favorables à une recherche systématique de trichine.

25

Depuis 2012, la FDC fait la promotion de l'utilisation des fanions pour le marquage de l'angle de 30°. Cette pratique a été adoptée quelques années plus tard pour les chasses de Chambord

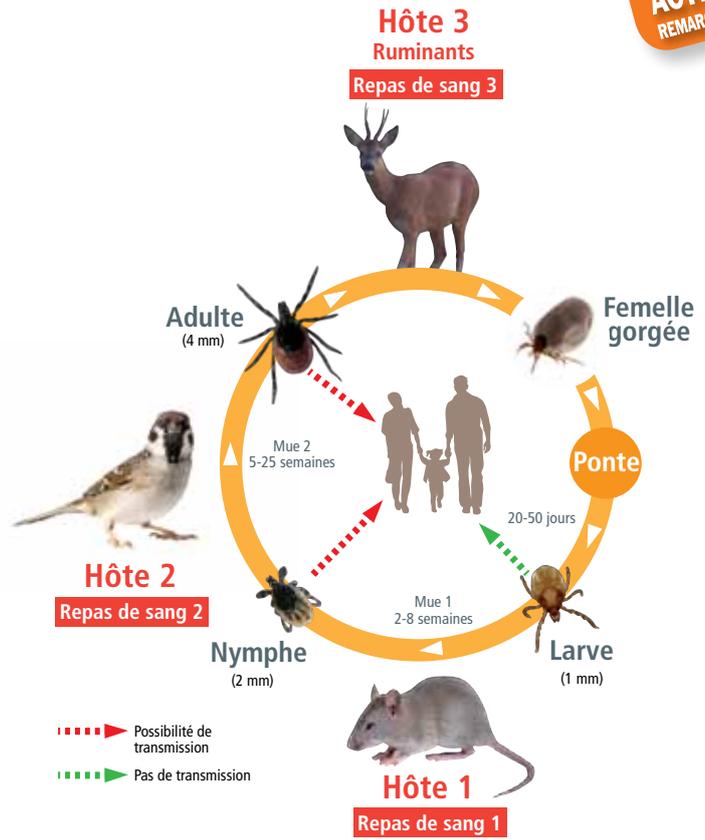
26

En 2014, un courrier adressé à la DGAL sur la problématique de la présence d'Alaria Alata dans 50 communes du Bas-Rhin des Vosges du Nord reste lettre morte. Des sangliers prétendument «contaminés» par Alaria Alata doivent être éliminés et envoyés à l'équarrissage. La maladie est-elle une zoonose ? Les autorités doivent prendre une position claire. En l'absence de consignes claires et acceptables par la DGAL, nous envisageons de faire faire les analyses de trichine en Allemagne où la recherche d'Alaria Alata n'est pas pratiquée ; Eurofins ne fait pas cette recherche.



27

En décembre 2015, IC 67 publie la traduction de M. Lang de l'interview des Dr Matuschka et Richter « **Le cerf, une chance pour la santé publique : remède à la maladie de Lyme** ». Un exemplaire de ce numéro sera envoyé par la suite à Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, à Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et à Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Copie également au Préfet du Bas-Rhin, au Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin, et au Président de la Fédération Nationale des Chasseurs.



28

En 2016, l'assemblée générale valide à 99,27 % des voix la construction d'un tunnel de tir.



29

La FDC 67 publie les résultats de l'enquête blaireau.



30

La FDC 67 participe à une vaste investigation sur le terrain pour comprendre et éviter cette terrible maladie qu'est la leptospirose, et qui touche préférentiellement les personnes s'occupant de la Faune sauvage.

31



Publication d'un article sur les risques acoustiques en pratique de chasse et modérateurs de sons sur carabines (Dr Frenot, Dr Pierre-Thomas Schmitt et Philippe Jaeger). Ce dossier a contribué à l'autorisation d'utiliser les modérateurs de son par le Ministère.



32

Gérard Larcher,
Président du Sénat,
inaugure le tunnel
de tir.



33

Toujours en 2006: suivi des sangliers par GPS une collaboration FDC/GGC de La Petite Pierre /ONCFS.

34

En 2017, grâce à la perspicacité du Dr Nathalie Masse-Provin, du Dr Martin Schaller et de leurs collaborateurs de la DDPP, de la FDC 67 et des chasseurs vaccinoteurs des sangliers, la PPC (peste porcine classique) s'est éteinte dans les Vosges du Nord.

35

En 2018, le département du Bas-Rhin est le seul territoire à promouvoir l'utilisation des balles sans plomb pour des raisons de Santé publique.



36

En 2021, une traduction en allemand du dépliant «Règlementation Sécurité» est mise à disposition des chasseurs en version papier et en version électronique sur le site de la FDC.

VALORISATION DE LA VENAISON

37

En 2004, la FDC 67 réussit avec succès au niveau national à faire accepter au ministère, grâce à une pétition signée par 1 200 locataires de chasse et 400 maires du Bas-Rhin, que les petites quantités de gibier à vendre dans le circuit court correspondent à la quantité de gibier prélevé dans une journée de chasse (au lieu de 1 chevreuil, 2 sangliers et 1 cerf par an et par lot de chasse). Notre Administration était beaucoup plus restrictive que le règlement européen.



38

En 2006, le ministère est saisi par le président Gérard Lang pour l'obtention de la libre commercialisation des sangliers issus des Vosges du Nord, zone de la PPC (peste porcine classique) après analyse libératoire (PCR : polymérase chain reaction) au consommateur final. Autorisation accordée en novembre.

**Le Conseil
d'Administration
débloquera par la suite
un budget
exceptionnel pour
la promotion
de la venaison.**

39

En 2009, Pierre LANG, Président de la FDC 57, en concertation avec le Bas-Rhin et le Haut-Rhin a proposé des modifications de la loi locale, en particulier concernant le transport, la vente et la mise en vente du gibier licitement tué à la chasse, qui sont libres toute l'année pour les mammifères. Cette possibilité est en contradiction avec la loi locale (loi du 10 juillet 1908 art. L 429.21 et 22) pour laquelle la vente et la consommation était limitée à 15 jours après la fermeture de l'espèce. La FDC 67 a proposé une modification de la loi locale via la Petite loi chasse qui nous permet de vendre et de consommer du gibier local hors période de chasse

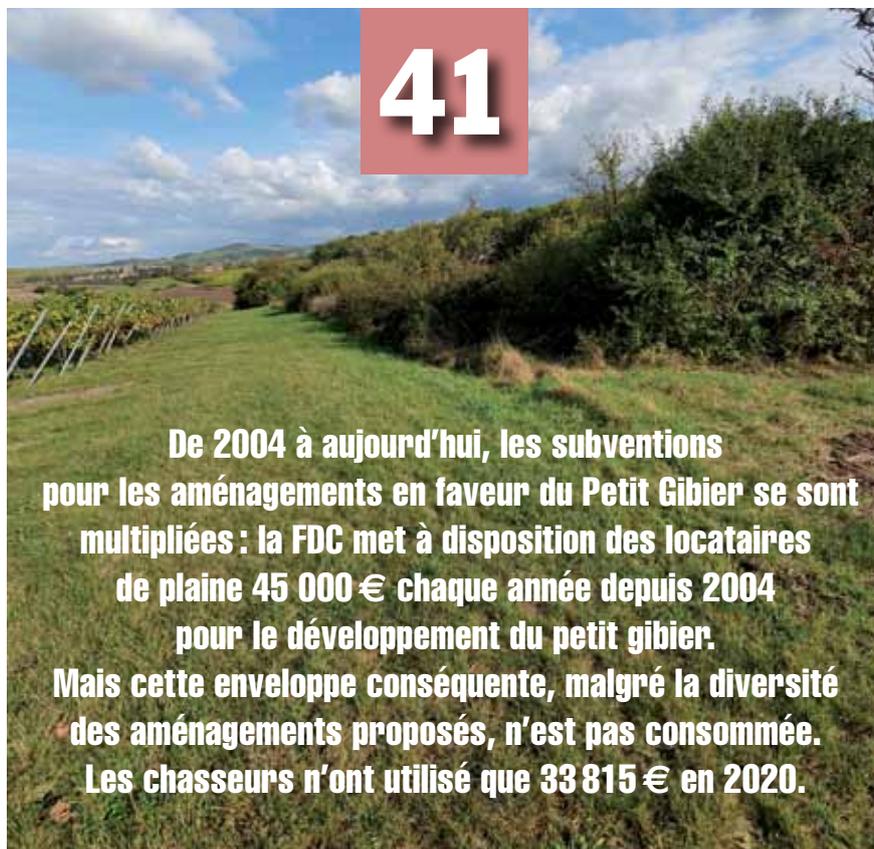
40

En 2021, la FDC et le Département du Bas-Rhin lancent une opération de promotion de la consommation de gibier dans les écoles et les EHPAD. L'initiative nous vaudra un petit passage au 13 heures sur TF1.



AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

41



De 2004 à aujourd'hui, les subventions pour les aménagements en faveur du Petit Gibier se sont multipliées : la FDC met à disposition des locataires de plaine 45 000 € chaque année depuis 2004 pour le développement du petit gibier. Mais cette enveloppe conséquente, malgré la diversité des aménagements proposés, n'est pas consommée. Les chasseurs n'ont utilisé que 33 815 € en 2020.

42

«À la Ste Catherine, tout bois prend racine»

En 2006, La FDC organise la plantation de 2 500 pommiers, essentiellement des variétés locales, pour maintenir la biodiversité. Ils offriront de la nourriture hivernale à toute la faune sauvage et en particulier aux grands cervidés.



43

L'année suivante, la FDC s'engage pour le Petit Gibier avec une Convention EDF, une collaboration avec la Région Alsace (trame verte). De nouvelles subventions sont accordées pour les aménagements de territoires (100% de prise en charge pour les jachères de type classique et AI qui favorisent la reproduction).

45

En 2019, lancement de l'Opération perdrix. De nombreux chasseurs prennent part à cette opération qui est un succès pour la participation des chasseurs. Malheureusement cet élan est freiné par les confinements successifs, mais certains locataires qui ont des résultats ont renouvelé l'expérience en 2020 et 2021.

44

SUBVENTIONS DIVERSES

Haies, arbres fruitiers, céréales sur pieds, intercultures PAV (phacélie-avoine-vesce), contrats Blé-luzerne, miscanthus, etc.

46

La FDC organise une démonstration de sauvetage des faons par des drones dans les prairies de Bischwiller en octobre 2021. Le 16 novembre, le CA décide de poursuivre en grand cette opération en 2022, en appelant les chasseurs intéressés à se manifester pour être opérationnels dès juin 2022.

COMMUNICATION



47

Sondés de mars à septembre 2010 par un institut de sondage indépendant (ED Institut), 96 % des chasseurs Bas-rhinois veulent plus de faune sauvage dans leurs forêts.

48

En 2005, pour répondre à l'attente des chasseurs en matière de communication, **Infos'Chasse 67** (bimensuel) voit le jour. Le premier numéro sortira en automne et 95 numéros suivront. Interrogés l'année suivante, 85,6 % des chasseurs se sont déclarés satisfaits de leur revue.

49



SOS CERF

En 2011, 3 000 Chasseurs du Grand Est manifestent place Kléber. Le Président Maurice Wintz et le Vice-Président Jean Friess d'Alsace Nature étaient à la tribune à nos côtés. La Chine a relaté l'évènement.

50

En 2015, un sondage révèle que 90 % des Chasseurs lisent régulièrement IC 67.

Un magazine que le futur CA devra continuer

51

Étude du calcul du poids de la chasse dans l'économie locale en 2014 : **52 M€**. La FNC reprendra l'idée avec le BIPE.

52

Le 24 juin 2017 le Professeur Annik Schnitzler de l'Université de Metz a présenté à Mundolsheim le travail financé par les 7 FDC (54, 57, 67, 68, 70, 88 et 90) et la Fédération Nationale des Chasseurs : « **Approche écologique et historique du cerf dans le massif vosgien** ».



53

En 2018, le second volet de l'**étude scientifique sur le cerf des Vosges** financée par les 7 FDC (54, 57, 67, 68, 70, 88 et 90) et la Fédération Nationale des Chasseurs est publié dans PLOS ONE, journal scientifique américain sous le titre « *Genetic diversity, genetic structure and diet of ancient and contemporary red deer (Cervus elaphus L.) from north-eastern France* ».

54

En 2020, la FDC met en ligne son nouveau site internet. Plus complet, plus pratique et ergonomique, il est un véritable pont entre la FDC et ses adhérents.

Au programme pour la saison 2022/2023 (cahier des charges en cours d'élaboration) : un espace adhérent qui permettra aux locataires de chasse de déclarer leurs tableaux de chasse, payer les cotisations, gérer leurs données, etc.



FORMATIONS

55

En 2007, la FDC 67 est la première fédération à organiser une formation garde-chasse. Formation obligatoire au niveau national pour tout prétendant à la fonction.

56

La forêt privée du Herrenwald, achetée en 2008, est aménagée et mise à disposition des nouveaux chasseurs : création sur 7 ha du Centre du permis de chasser, espace unique de formation au permis de chasser. Les 70 ha restant deviennent un territoire-école que la FDC met à disposition des jeunes chasseurs. Première battue aux sangliers : 13 sangliers au tableau !





57

Formation à l'environnement : **création du Mobil'Faune**. En 2009, la chasse et la nature s'invitent à l'école (le premier de France). Outil pédagogique de premier plan, d'autres fédérations françaises ont emboité le pas

et se sont équipées de ce dispositif. Régulièrement sollicité pour des expositions et manifestations diverses, le Mobil'Faune effectue aussi une vingtaine de sorties par an dans les écoles.

58

En 2011, le Bas-Rhin signe une convention de partenariat avec l'ONCFS et le ministère de l'environnement allemand afin de permettre aux chasseurs français d'obtenir une équivalence au permis de chasser allemand. Pour permettre l'organisation de cet examen, la FDC s'est équipée d'un pas de tir à 100 mètres pour le brocard et le sanglier, d'un rabbit et d'un sanglier courant (norme allemande) au CynéTir. Nous sommes le seul département français à faire passer l'équivalence du permis de chasser allemand.

59

En 2014, la FDC forme plus de 400 chasseurs au secourisme. C'est une première nationale.



60

En 2018, la FDC 67 est la première en France à organiser des formations de secourisme canin.

61

La formation décennale des chasseurs est au programme pour 2022.



LE FARB

Depuis 2004 : 591 parcelles, pour une surface de 76 ha 99 répartis sur 110 communes ont été acquises par le FARB qui est aujourd'hui propriétaire ou locataire de 1303 parcelles (chiffre qui varie selon les remboursements en cours soit environ sur une trentaine

de communes), pour une surface de 285,62 ha répartis sur 216 communes. La FDC signe en 2021 avec SNCF Réseau une convention et en 2021 avec Vinci Autoroutes pour la gestion et le suivi des sites et/ou d'ouvrages compensatoires. Cette gestion est

confiée au FARB. En 2021 encore, le FARB signe une convention avec la SAFER qui facilitera l'achat des terres et qui permettra d'imposer des mesures écologiques favorables au petit gibier.

Nous espérons que le futur Conseil d'Administration élu le 23 avril 2022 aura à cœur de conserver cette dynamique.

Après 18 ans d'investissement, je pars l'esprit serein avec le sentiment du devoir accompli. Je m'étais promis de partir en laissant un petit magot de 350 000 € dans la caisse. Il y en a près du double...



Gérard Lang

Président de la FDC 67 de 2004 à 2022



SYSTÈME FRANÇAIS D'INFORMATION SUR LES ARMES (SIA)

Le râtelier numérique opérationnel

Le nouveau Système français d'Information sur les Armes (SIA) annoncé depuis plusieurs mois est opérationnel depuis le 8 février 2022. Les chasseurs sont donc les premiers concernés et ne peuvent plus acquérir d'arme, à partir de cette date, sans avoir créé un compte personnel dans le SIA.

La création d'un compte personnel avant le 1^{er} juillet 2023 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.

Comment ça marche ?

Tout d'abord, il faut créer son compte <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>. Pour cela, assurez-vous d'avoir une adresse mail opérationnelle et prévoyez d'avoir sous la main les copies ou scan des documents suivants : permis de chasser, pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois ... de quoi noter le mot de passe et vos identifiants qui vous sont personnels.

Ensuite, activez votre compte et commencez à remplir votre râtelier !

Théoriquement votre râtelier numérique ne sera pas vide à l'ouverture.

Le détenteur y retrouvera normalement toutes les armes qu'il détient, en tout état de cause toutes les armes qu'il est censé détenir aux yeux de l'administration.

En tout cas, munissez-vous des anciennes déclarations d'armes pour vous aider pour les nouvelles déclarations ou pour contrôler l'exactitude des données déjà inscrites

Si vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique, pas de panique, vous pouvez demander de l'aide aux plus jeunes. Pour vous aider dans cette démarche, un mode d'emploi est disponible sur notre site internet www.fdc67.fr en page d'accueil et en cas de difficulté, vous pouvez appeler la FDC67 au :

03 88 79 12 77

nous vous guiderons.

LES 3 FINALITÉS DU SIA

La sécurisation

- La traçabilité en temps réel,
- Toute arme fabriquée ou entrant en France est enregistrée dans le SIA
- Les accès aux fichiers par l'administration et la justice

La simplification

- Mesure de simplification administrative avec une vérification automatisée de la validité de certains documents,
- Autorisation globale d'armes valable 5 ans,
- La suppression du récépissé papier de déclaration,
- La génération automatique de la carte européenne d'armes à feu par le détenteur

La dématérialisation

Toutes les démarches administratives des détenteurs pourront être réalisées via leur espace personnel (achat, cession...).





Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.
Prix attractifs à découvrir sans tarder!



11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00-19h00
www.hillman.fr

ASSURANCES GREBMAYER

**Multirisque Association
de Chasse**
(Association – Groupement –
Titulaire de Chasse)

- ✓ **Dommages aux biens de l'Association** : Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ **Responsabilité Civile Association de chasse** (organisateur de battues – Rabatteurs – dégâts de gibiers – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – vente de venaison)
- ✓ **Responsabilité Civile Dirigeants d'Association**
- ✓ **Protection Juridique Association**
- ✓ **Accidents corporels**



Multirisque individuelle Chasseur

- ✓ **Responsabilité Civile Chasse**, entraînement aux tirs, conducteur de chien,
- ✓ **Accidents corporels**
- ✓ **Dommages aux chiens**
- ✓ **Dommages aux armes de chasse**

Responsable : M. Didier GREBMAYER, Agent Général

67160 WISSEMBOURG
11 Rue de la République
Tél. : 03.88.54.87.54

mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orias sous le n°07 022 273 (site : www.orias.fr)
Exercent, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09



CITROËN

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94

Email : andre.garage@wanadoo.fr

L'ARMURERIE DE LA VALLEE



BERGARA
NEW BARRELS MAKE THE DIFFERENCE



PROMO 476€

BERGARA BA13 TDT 660€
Calibres : 222 REM - 243 WIN - 308 WIN - 30.06 SPRG

URIKAN

HAUSKEN

PROMO 476€
URIKAN 2-12X50
Reticule German 4i

Goudron Jerrican 5kg

PROMO X4 15€

Le bidon



PROMO 386€
Moderateur de son
ID224



VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE

Vous rêvez d'un Voyage de chasse, nous réalisons votre rêve !

Battue aux sangliers / Approche à l'Attila
Cerf d'Anatolie ou Bezoar Ibex à l'approche

Merci de contacter :
Alex DEMIR au 06.33.27.34.95 ou
Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLEE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com



**PARMENTIER
IMPRIMEURS**

concepteurs de
votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
info@parmentier-imprimeurs.com
www.parmentier-imprimeurs.com
03 88 96 31 69



Le conseil
et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES



VOTRE IMPRIMEUR
100%
ECO-RESPONSABLE



La chasse aux canards sur les îles du Rhin au XIX^e siècle

Avant son aménagement pour la navigation, le Rhin sauvage était très giboyeux donc disputé entre les chasseurs des deux rives.

Le Rhin constituait un important couloir pour les oiseaux migrateurs qui se nourrissaient et se reposaient dans les importantes zones humides qui le bordaient, du moins avant sa canalisation. Au milieu du XIX^e siècle, un litige apparaît pour la chasse aux canards sur les îles du Rhin dans le secteur de Seltz.

Des filets pour attraper les canards

En août 1855, des habitants des villages badois de Wintersdorf et Plittersdorf sont verbalisés pour avoir chassé des canards sur une île du Rhin appelée Aspenkopf-Reiergrund qui appartient à une commune allemande mais qui relève de la souveraineté française. Ces Badois avaient bien eu l'autorisation des autorités allemandes mais les gardes alsaciens leur reprochaient de ne pas être munis d'un permis de chasse français. Après l'intervention du consul de Bade, les poursuites sont abandonnées et la chasse aux canards reprend. Cependant, deux ans plus tard, le

problème resurgit. Quatre membres de la famille Hanns, résidant à Wintersdorf dans le Grand-Duché de Bade, sont interpellés sur la même île. Leurs filets sont saisis et les canards confisqués et vendus à Seltz en novembre 1857. Leur vente compense les frais de justice et les filets sont rendus à leurs propriétaires. Le consul de Bade se plaint auprès du préfet du Bas-Rhin en précisant que les chasseurs sont locataires du droit de chasser sur le territoire de la commune badoise. Les réclamations se basent sur une convention entre la France et le Grand-Duché de Bade conclue en 1840.

Leur seule ressource est la pêche et la chasse aux canards sauvages

Par ailleurs, deux habitants de Seltz, Georges Lienhardt et Georges Mahler, sont poursuivis pour la même raison. Ils adressent une pétition au sous-préfet de Wissembourg. Les gardes forestiers

français leur ont confisqué les filets et tout leur matériel. Ils affirment ne pas employer de fusil et payer une patente pour le droit de pêche et de chasse des oiseaux aquatiques dans le secteur de Seltz. Depuis plusieurs années, ils se livrent à la chasse aux oiseaux au moyen de filets sur les bancs de sable du Rhin. Ils affirment que leur « *seule ressource est la pêche et la chasse aux canards sauvages et le jour où nous ne pourrons plus nous y livrer est un jour pendant lequel le pain manque à notre famille* ».

Un litige transfrontalier

Le problème semble découler de la nomination de nouveaux gardes forestiers français habilités à verbaliser les délits de chasse. Ces derniers ont obéi à des consignes formulées par le commissaire de police de Seltz qui, pourtant, n'a pas de pouvoir sur les îles du Rhin qui relèvent exclusivement de l'administration forestière française. Néanmoins, plusieurs questions juridiques se posent. La chasse des canards avec des filets et des appelants, donc

sans arme à feu, nécessite-t-elle un permis? Tout chasseur sur des terrains situés sous la souveraineté de la France doit-il être muni d'un permis?

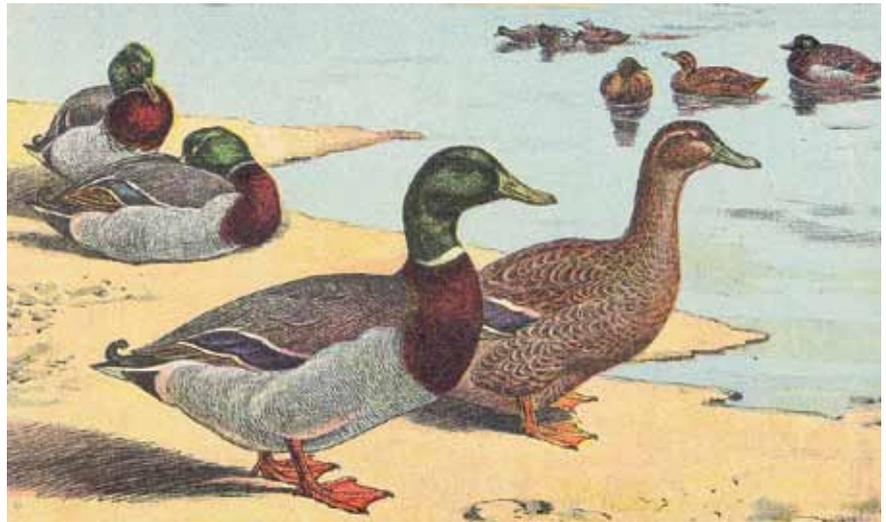
La chasse des canards avec des filets et des appelants, donc sans arme à feu, nécessite-t-elle un permis?

Pour la première question, la loi française est limpide: tout individu qui chasse doit détenir un permis quel que soit son mode de chasse. Pour les ressortissants allemands, une autorisation de leur pays est requise. La seconde question paraît bien plus délicate. Le préfet du Bas-Rhin refuse de la trancher et soumet l'affaire au Ministre de l'Intérieur. Il s'agit en effet d'interpréter les clauses de la convention de 1840 entre la France

et le Grand-Duché de Bade. Celle-ci prévoit bien en son article 5 que «*les droits de chasse, de pêche et de lavage d'or sur les îles et les eaux du fleuve seront exercés par le domaine, les communes, les établissements publics et les particuliers de chaque Etat, jusqu'à la limite fixe des biens des communes sans égard à la position de la limite de souveraineté*». Mais les chasseurs

délivré gratuitement sur la demande du Consul de Bade à la résidence de Strasbourg.

La chasse aux canards sur les îles du Rhin ne semble alors plus soulever de difficultés. Des visas sont ainsi régulièrement délivrés à Silvestre Hanns, habitant Wintersdorf, en octobre 1860 et en novembre 1865, de même qu'à divers particuliers de la commune badoise d'Ottenheim



Un historien passionné de chasse

Notre collaborateur Philippe Jéhin, qui signe des chroniques historiques dans Infos Chasse 67 depuis 2016, vient de soutenir avec succès son habilitation à diriger des recherches à l'université de Besançon, avec comme sujet d'étude «*L'homme et la faune sauvage en Alsace, Lorraine et Bade du XVI^e au XVIII^e siècle*».

Toutes nos félicitations!

badois doivent-ils demander un permis de chasse français pour capturer des canards sur un territoire communal badois sis en France?

Une chasse apaisée

Au printemps suivant, le flou juridique est éclairci à la suite des instructions données par le Ministre de l'Intérieur français. En mai 1858, un arrêté préfectoral portant sur la chasse sur les îles du Rhin faisant partie du territoire français mais appartenant à des communes badoises, est publié dans le département du Bas-Rhin. Il précise que les permis de chasse délivrés par le gouvernement badois à des habitants du Grand-Duché qui voudront en user sur des îles du Rhin faisant partie du territoire français mais appartenant à des communes badoises, seront valables. Les Badois n'auront donc pas à se munir de permis français. Cependant, leur permis allemand devra être validé par un visa des autorités françaises

située en face de Gerstheim, sur la rive droite du Rhin, à 30 km au sud de Strasbourg, entre 1862 et 1865. On ne peut malheureusement que regretter que l'abondante correspondance administrative ne

Les chasseurs badois doivent-ils demander un permis de chasse français pour capturer des canards sur un territoire communal badois sis en France?

précise jamais les espèces d'anatidés ainsi que les quantités capturées. Après 1870, le Rhin ne constitue plus la frontière entre la France et l'Allemagne. De ce point de vue au moins, la situation était moins problématique.

Philippe Jéhin



L'ÉCOCONTRIBUTION

Plantation de miscanthus à Seebach

Une chance pour le petit gibier et la biodiversité

Le développement des territoires de plaine et le soutien à la chasse du petit gibier ont depuis longtemps été au centre des préoccupations de votre Fédération. Les plus anciens se rappellent encore des glorieuses décennies d'après-guerre où il suffisait de quelques heures pour réaliser des tableaux de faisans, perdrix et lièvres, ce qu'aucun GGC ne peut rêver aujourd'hui sur une saison complète. Aujourd'hui les plus courageux des locataires ne comptent pas leurs heures de travail nécessaires pour redonner un peu de vie à leur territoire. Très tôt la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin a compris que la transformation des paysages sous le coup de la productivité agricole allait radicalement changer la donne. À tel point que notre plaine rhénane, jadis réputée pour ses

populations de petit gibier, s'est muée en un paradis pour ongulés, entraînant par la même tout un pan de ses adhérents vers la chasse du grand gibier.

Création du FARB

La précédente mandature a été à l'origine de la création du FARB (Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes) en 1990, permettant ainsi de préserver un maillage essentiel pour le maintien d'une biodiversité animale et végétale. Elle a également mis en place des aides aux cultures favorables au petit gibier. Malheureusement la disparition d'une grande partie des jachères suite à la dernière PAC a fortement limité ce type de soutien. Alors, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe au sein de la Fédération,



d'autres types d'actions ont vu le jour. D'abord avec la création d'une commission Biodiversité, une première en France, qui par la suite a fusionné avec celle du Petit Gibier tant les deux sont indissociables.

Programmes de plantations

Par la suite des programmes ambitieux de plantations d'éléments fixes et pérennes (haies, îlots végétalisés, miscanthus, arbres fruitiers,...) se sont vus proposés aux locataires volontaires, avec dans certains cas des prises en charge à 100%. À ce jour, des dizaines de milliers de plants ont pu être mis en terre grâce aux chasseurs bas-rhinois, ils profitent à l'ensemble de la faune de plaines, et redonnent des couleurs aux paysages.

Réintroduction de la perdrix grise

Plus récemment la fourniture de compagnies de perdrix, et de l'ensemble du matériel nécessaire à leur réimplantation, est venue compléter cet objectif. Les résultats sur une majorité de lots sont excellents avec le maintien de certains individus en année n+2 et plusieurs confirmations de reproduction. Ce programme est amené à se poursuivre ces prochaines années.

Pièges à corbeaux

Dans le même temps, la Fédération a soutenu la régulation des espèces déprédatrices en subventionnant l'achat de pièges et corbeautières, par l'entremise des GGC, et l'équipement en matériel de surveillance à distance des pièges en partenariat avec l'Association des Piégeurs du Bas-Rhin. Ces subventions seront d'ailleurs reconduites, en particulier pour l'acquisition de dispositif type « Digitrap ».



L'Écocontribution

Ceci nous amène à l'Écocontribution. Il s'agit d'un dispositif introduit par la loi Chasse de 2019 et qui consiste à la création d'un fonds biodiversité alimenté par une taxe de 5€ prélevés sur chaque validation annuelle du Permis de Chasser, et abondée de 10€ par l'État. Son montant s'élève à 120 000€ pour les chasseurs bas-rhinois et permet de financer des actions en faveur de la protection et de l'amélioration des biotopes. Cette somme ouvre des perspectives jusqu'alors inenvisageables pour le développement de nos territoires. Les premières dépenses ont été consa-

2 paires de jumelles de vision nocturne sont également venues compléter le matériel utilisé par les techniciens lors des comptages de gibier. Une partie du fonds biodiversité a été consacrée à de lourds travaux de réhabilitation d'ensembles naturels gérés par le FARB (broyage forestier, curage d'étang, etc.). Pour les années à venir les projets ne manquent pas, avec l'aide de l'écocontribution, votre Fédération pourrait envisager la création à Geudertheim d'un espace permettant de présenter les aménagements propres aux chasses de plaine (cultures, haies, poste de nourrissage, cage de pré-lâchers,...),



crées à la création d'un poste de technicien dédié aux territoires de plaine, et a permis le recrutement de Valentin Gewinner, dont les premières missions consistent à inventorier et réaliser un état des lieux des parcelles du FARB. Par la suite, les locataires gérant ces parcelles se verront proposer un programme personnalisé de mise en valeur de celles-ci avec aide technique et subvention à la clé, assorti d'un suivi régulier par le technicien dédié. À ce stade, il est bon de rappeler que le FARB loue également des parcelles (ce qui est parfois préférable à l'achat compte tenu du risque de préemption par la SAFER au profit d'un agriculteur). Soyez donc à l'affût de tous terrains non cultivés, un passage en mairie afin d'identifier le propriétaire permet de déboucher dans de nombreux cas sur une proposition de location. Toujours grâce à l'écocontribution, la Fédération a pu s'équiper d'un broyeur radiocommandé destiné à l'entretien des cultures aussi bien en plaine qu'en milieu forestier. En complément, l'acquisition d'un lamier pour la coupe des haies est à l'étude. Il pourrait faciliter grandement le travail des locataires ayant beaucoup planté ces dernières années.

assorti d'un sentier pédagogique pour le grand public et les scolaires mettant en situation notre faune de plaine et ses différents mode de chasse. En complément des programmes de repeuplement déjà proposés, une aide technique et financière à la mise en place de volières anglaises sur les GGC demandeurs serait envisageable. Cette aide pourrait être étendue à la création d'élevages de gibier de repeuplement sur le département sur initiative de locataires ou d'associations de chasseurs de plaine (certaines FDC gèrent leur propre élevage de gibier). Enfin, ce fonds permet également de répondre à des demandes plus spécifiques qui émaneraient des chasseurs de gibier d'eau et d'oiseaux migrateurs (bécasses, pigeons ramiers,...) Autant de projets qui pourront voir le jour au bénéfice de nos lots de plaine et de leurs chasseurs-gestionnaires. Oui la chasse de plaine, si populaire dans notre département, a un avenir devant-elle grâce à des locataires passionnés et engagés avec le soutien de leur Fédération. ●

Pascal Kentzinger
 Président de la Commission
 Petit Gibier et Biodiversité

ASSOCIATION DES PIÉGEURS ET GARDES-CHASSE DU BAS-RHIN

Réflexions sur nos activités

Issue d'une réflexion globale sur nos activités de chasse et de piégeage, sur notre devenir et sur la meilleure façon de rendre nos activités plus acceptables – et sur proposition du président – le comité a décidé il y a un an déjà, de convertir le sentier du piégeage en sentier découverte de la nature nommé «Davy Crockett Camp».

Sur le sentier de piégeage de Kolbsheim, que beaucoup connaissent déjà, les travaux d'aménagement ont commencé l'été dernier. L'avancement des travaux nous permet aujourd'hui de vous le présenter dans les grandes lignes. Le parc, idéalement situé au centre du département, est maintenant desservi par un accès d'autoroute à moins d'un kilomètre. Nos activités de piégeage, de

garderie et d'accueil des jeunes chasseurs s'y poursuivront, comme par le passé, sur un terrain dépoussiéré et redessiné.

Le nom *Davy Crockett* n'a pas été choisi au hasard: tout le monde connaît le trappeur (piégeur en canadien) et ses histoires, dépeintes au cinéma ou en bande dessinée. Il jouit d'une image sympathique alors que finalement ses activités ne diffèrent guère des nôtres. .

Le site, en cours d'aménagement, sera dédié à la découverte de la nature «*autour de chez soi*», et promotionné auprès des établissements scolaires dans le cadre de projets éducatifs. On n'y parlera ni de chasse ni de piégeage.

UNE VRAIE ÉCOLOGIE

Donner à tous
la possibilité de se faire
une opinion basée sur
le terrain véritable,
la vraie nature, avec
ses règles et ses lois.

**Davy Crockett,
le trappeur
et piégeur
canadien, jouit
d'une image
sympathique.**



Nous y avons créé des espaces typiques des biotopes alsaciens, présentant les faunes et flores correspondantes et un parcours pédagogique, pour mettre en pratique un projet scolaire d'éducation à la nature environnante de manière ludique et sympathique.

Découvrir des traces et des indices, savoir les identifier, reconnaître tout simplement oiseaux et mammifères qui nous accompagnent et que nous pouvons observer chaque jour, parcourir nos volières, ruches, garenne ou encore mini ferme, découvrir la tannerie et ce qui fut la vie des trappeurs et chasseurs d'hier.

Nous entendons ainsi donner au plus grand nombre des informations concrètes et pleines de bon sens sur

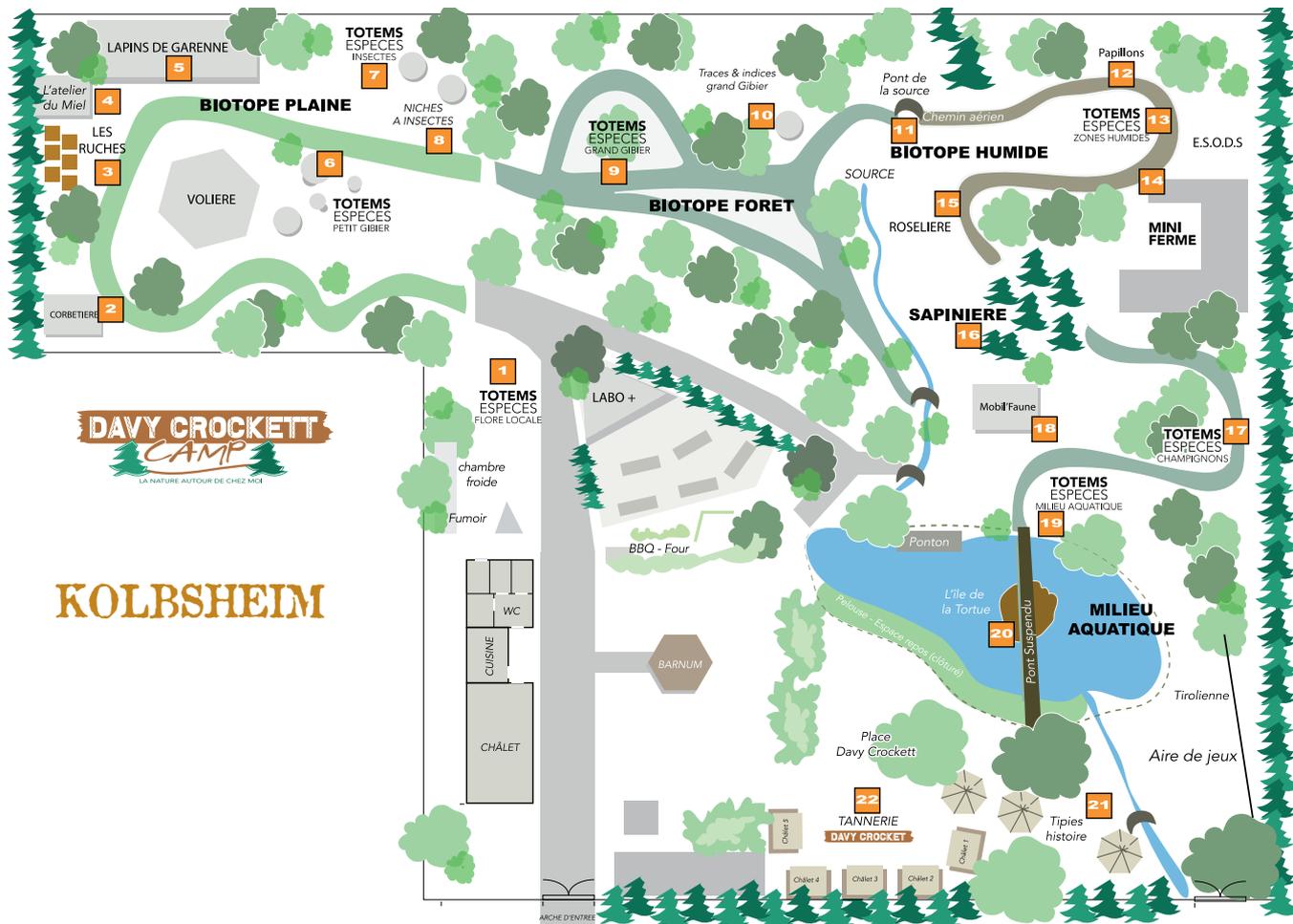
cette nature finalement si proche d'eux, afin de contrebalancer le nombre incroyable d'inepties que nous pouvons lire dans la presse ou sur les réseaux sociaux. Nos activités sont menacées et nous peinons à nous défendre et à faire entendre notre voix.

Il nous faut investir sur l'avenir de nos activités, nous défendre de toutes ces agressions en donnant tout simplement à tous la possibilité de se faire une opinion basée sur le terrain véritable, la vraie nature, avec ses règles et ses lois, en deux mots: la vraie écologie. Nos pratiques, indispensables, continueront d'être pratiquées, même si les « méchants piégeurs » doivent devenir de « gentils et sympathiques trappeurs ». Il en va de même pour nos activités de chasse, le concept y étant étroitement lié. La nature a ses propres règles, permettons aux plus jeunes de les découvrir et laissons-les se forger une opinion basée sur quelque chose de plus concret qu'un écran tactile.

INVITATION

12 JUIN 2022 LE GRAND SALON

Le parc sera présenté lors de la grande journée des associations cynégétiques fixée au 12 juin. Un événement regroupant les différents acteurs de nos chasses régionales, associations, artisans, armuriers, avec petite restauration sur place. Amis chasseurs, notez cette date, nous serions heureux, si les conditions sanitaires le permettent, de vous retrouver à nouveau autour de cet événement bien connu de tous.



DÉGÂTS DE SANGLIERS

Le Conseil Constitutionnel valide, en l'état, la loi d'indemnisation des dégâts de 1968



Conçu il y a plus de cinquante ans, le système d'indemnisations des dégâts de grands gibiers n'est plus viable économiquement pour les chasseurs et fait peser un risque pour la pérennité du système pour le monde agricole. Confrontés à une explosion des populations de sangliers qui n'est pas propre à la France mais existe partout ailleurs dans le monde, les chasseurs et leurs fédérations ne peuvent plus assumer seuls la charge des dégâts aux cultures agricoles qui s'élève à plus de 77 millions d'euros par an. C'est pour cela que la FNC a entamé des négociations globales, il y a plus de 18 mois avec le monde agricole et le Gouvernement pour trouver une solu-

tion durable. Dans le même temps, la FNC avait obtenu la transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité reprochant l'inéquité de cette loi. Le Conseil Constitutionnel vient de donner sa décision, il rejette la demande des chasseurs. Le besoin de réforme exprimé par la FNC sur le dossier des dégâts de gibier n'en reste pas moins légitime.



Pour Willy Schraen, président de la FNC : « je prends acte de la décision du Conseil Constitutionnel de maintenir en l'état la loi d'indemnisation des dégâts de grands gibiers en France. Néanmoins j'estime que cette situation n'est plus tenable pour de nombreuses structures de chasse et l'ensemble des chasseurs qui y sont directement liés. C'est pourquoi je poursuivrai dans les semaines qui viennent les discussions avec nos partenaires agricoles et l'Etat, pour trouver une solution pérenne et équilibrée pour l'ensemble des acteurs ruraux concernés ».

**Fédération
Nationale des Chasseurs**

Résultats du Conseil d'Administration de la FDC 67

1. Le CA a approuvé à l'unanimité le devis de 8 000 € de M. Hubert Breffa pour le pare-balles du Cyné'Tir.
2. Le CA a approuvé à l'unanimité l'opération « Matériel forestier, robotlope télécommandé pour l'entretien des parcelles du Judenaker (30 hectares) » pour une somme de 45 000 € (Dossier écocontribution).
3. Le CA a décidé d'allouer une subvention de 500 € à l'ACABR, de 1 200 € à l'UDUCR, de 1 500 € à l'Association des piégeurs et gardes-chasse et de 1 500 € à l'Association des Jeunes Chasseurs du 67.



Par mail du 7 juillet 2021



INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS

PIÉGEAGE

2 jours complets

Dates de formations
1^{ère} session : mardi 24
+ mercredi 25 mai
2^e session : jeudi 20
+ vendredi 21 octobre

GARDE-CHASSE

3 jours complets

Dates de formations
1^{ère} session : mercredi 8 + jeudi 9
+ vendredi 10 juin
2^e session : Mercredi 5 + jeudi 6
+ vendredi 7 octobre

VENAISON

½ journée

Dates de formations
vendredi 29 avril matin
+ jeudi 29 septembre matin

CHEF DE-TRAQUE

½ journée

Date de formation complète
(théorie + pratique)
mercredi 14 septembre matin

CHASSE À L'ARC

1 journée obligatoire

**1 pratique complé-
mentaire**

Date de formation
Dimanche 6 mars (obligatoire)

PRÉSIDENT D'ASSOCIATION

½ journée

Date formation
jeudi 15 septembre matin

ÉQUIVALENCE DU PERMIS DE CHASSER ALLE- MAND (EPA)

Date examen **Printemps**
mardi 12 avril

Dates formations «Rabbit»
vendredis 4 +/- ou 25 mars
+ ou 1^{er} avril matin

Date examen **Automne**
mardi 20 septembre

Dates formations «Rabbit»
vendredis 19 août +/- ou 2
+ ou 9 septembre matin

SECOURISME CANIN

1 journée

Dates de formations
1 session au printemps + 1 en
automne - *dates à définir*

TIR À LA GRENAILLE CHEVREUIL

½ journée

Date des formations

1 session au printemps + 1 en
automne
*dates à définir en fonction du
nb d'inscrits*

SECOURISME

1 journée

Dates de formations

1 session au printemps + 1 en
automne *dates à définir*

CONTACT

Alexandra Dick
alexandra.bd@fdc67.fr

Bulletin d'inscription disponible sur le site de la FDC rubrique Formations INSCRIPTIONS-TOUTES-FORMATIONS-2022

S'équiper *Partager* *Voyager* *Rencontrer*

du 25 au 28 mars 2022

**PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE**
 ▶ Autoroute A13 sortie N°11 /



S

Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 44



















220 caractères maximum (espace compris).

Délai de dépôt: le 10 du mois précédant la parution par courrier ou mail à: valerie.villard@fdc67.fr

DIVERS

- Vends coffre-fort de qualité, comme neuf, Hofmann & Co, classe 1, pour 14 armes de chasse + 2 coffres interne H. 1,60 x L.0,75 x P.0,50 m, poids : 250 kg. Prix : 850€. A chercher. Tél. 06 07 31 32 02
- Suite décès, nombreux bois de cerfs (trophées et mues) et de chevreuils, ainsi que quelques-uns de daims sont à vendre. Photos sur demande. Tél. 06 10 86 29 99

CHASSE

- Chasse région Saverne recrute partenaires pour saison prochaine. Grands cervidés, chevreuils, sangliers. Affut, battues, chalet de chasse. Tél. 06 85 76 11 23
- Cherche lot de chasse à reprendre, plaine-forêt, secteur Weyersheim et environs. Tél. 06 07 73 99 13
- Cherche part de chasse au nord de Strasbourg. Tél. 06 58 62 84 74

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Depuis le 1^{er} août 2018:

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de

Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

- Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S. Prix: 800€. Tél. 06 85 30 69 18
- Cause changement de calibre brade 3 lots distincts de munitions, boîtes neuves plus reliquat toujours du même lot: 30.06 : HORNADY GMX FULL BOAR 165 gr sans plomb (30 munitions/60€) - 30.06: HORNADY GMX SUPERFORMANCE 165 gr sans plomb (32 munitions/70€) - 308 WINCH : SOLOGNE SUBSONIQUES 168 gr-ogive SIERRA RN (50 munitions/120€) - Silencieux SAUER TITANIUM PRO calibre 30 (pour 30.06/ 308Win/300WM)/ filetage M15x1/280 gr. état neuf. Prix: 330€ envoi 7€ par lot. Tél. 06 81 63 33 15
- Vends Carabine Steyer Mannlicher Cal. 9.3x62 montage Pivot. Prix: 1.900€. Carabine Steyer Mannlicher 300 WinMag montage lunette. Prix: 1.800€. Modérateur Atec Optima 45 375. Prix: 700€. Lunette Swarovski Z6i 1.7-10x42. Prix: 1.800€. Lunette Swarovski Z6i 2.5-15x56. Prix: 1.900€. Tél. 06 79 09 27 72

FÉVRIER

1 ^{er} fév.	06h58	à	18h27
5 fév.	06h52	à	18h33
10 fév.	06h45	à	18h41
15 fév.	06h36	à	18h50
20 fév.	06h27	à	18h58
25 fév.	06h18	à	19h06

● 1^{er} février ● 16 février

MARS

1 ^{er} mars	06h10	à	19h12
5 mars	06h02	à	19h18
10 mars	05h52	à	19h26
15 mars	05h42	à	19h34
20 mars	05h32	à	19h41
25 mars	05h21	à	19h49
27 mars	06h17	à	20h51

● 2 mars ● 18 mars

AVRIL

1 ^{er} avril	06h07	à	20h59
5 avril	05h59	à	21h05
10 avril	05h48	à	21h12
15 avril	05h38	à	21h20
20 avril	05h29	à	21h27
25 avril	05h20	à	21h34

● 1^{er} avril ● 16 avril



MAPS IMMO
VENTE ■ LOCATION ■ GESTION

2 agences de proximité
MARLENHEIM
SOULTZ LES BAINS

www.maps-immo.fr

RECHERCHE URGENTE!

appartement, maison, grange,
corps de ferme, terrain

Contactez Laurent MATHIA
06 63 95 09 98 / 03 88 48 58 17

ESTIMATION GRATUITE



Mir rede
Elsassisch

ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE⁽¹⁾

AU CRÉDIT MUTUEL, VOUS ÊTES VRAIMENT COUVERT AU QUOTIDIEN.

Bricolage, loisirs, sport, tâches domestiques...
Avec assurance accidents de la vie, protégez votre famille
des accidents du quotidien.

Crédit  Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

RANGE ROVER VELAR
HYBRIDE RECHARGEABLE

DESIGN. UNIQUE.
ET EFFICIENT.



ABOVE & BEYOND



Le nouveau Range Rover Velar hybride rechargeable affiche un design parfaitement équilibré, à l'intérieur comme à l'extérieur. Rechargeable de 0 à 80 % en 30 minutes, il offre jusqu'à 53 km d'autonomie en mode 100 % électrique. Son couple instantané lui permet de passer de 0 à 100 km/h en 5,4 secondes. L'habitacle associe des lignes sobres et élégantes à des matériaux haut de gamme pour vous assurer une sérénité et un confort parfaits.

Land Rover Strasbourg

42 Rue des Tuileries, 67460 Souffelweyersheim
03 72 83 57 65

www.land-rover-strasbourg.fr

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

Consommation de carburant en cycle mixte l/100 km (WLTP) : 2,0 à 3,8 -

Émissions de CO₂ en cycle mixte g/km (WLTP) : 44 à 87. RCS TI 678 502 733.

*Catégorie Distributeur multimarque automobile – Étude BVA – Viséo CI – Plus d'infos sur escda.fr

